



Rapport synthétique de la démarche participative du 2 octobre 2017

Annexe au rapport CECV de la commune d'Orzens

Réalisé par Solen2 Sarl
en collaboration avec la Municipalité

Octobre 2017



1. Introduction

Dans le cadre de la réalisation de son Concept énergétique des communes vaudoises (CECV), la Commune d'Orzens a souhaité organiser une démarche participative ouverte à l'ensemble des citoyens. Cette démarche a eu lieu le 2 octobre 2017 dans la salle communale de la commune de 19h30 à 21h30 et était suivie d'un apéro.

Cette démarche avait pour objectifs de :

- Informer les habitants de la démarche initiée par la commune et en expliquer les raisons
- Présenter le profil énergétique de la commune
- Réfléchir ensemble à la thématique de l'énergie dans la commune
- Proposer des idées et des actions à mettre en œuvre
- Identifier les directions souhaitées par les citoyens

En préparation de la démarche participative, les personnes inscrites (et en possession d'un e-mail) ont reçu par e-mail 3 jours avant la soirée participative une sélection de 16 mesures liées à la thématique de l'énergie. Ces mesures, proposées par le canton dans l'outil du CECV pour aider les autorités communales dans le choix des mesures à mettre en œuvre sur leur commune, ont été synthétisées par Solen2 et envoyées aux participants. Les mesures, aussi présentes sur les tables, permettaient de nourrir les idées des participants et les préparer à la soirée.

Les personnes suivantes étaient présentes lors de la soirée :

- 17 citoyens (1 Municipal, 15 conseillers du CG et 1 habitant)
- 2 Municipaux (animateurs de table)
- Le Syndic (animateur de table)
- Un observateur du Canton de Vaud
- Deux experts du bureau Solen2 Sàrl

2. Déroulement de la démarche participative

Le déroulement de la soirée était le suivant :

#	Heure début	Heure fin	Durée	Thématique	Présentateur
1	19h30	19h40	10 min	Accueil	Frédéric Burkhard
2	19h40	19h50	10 min	Déroulement de la soirée	Jérôme Boutillier
3	19h50	20h10	20 min	Présentation du profil énergétique	Aurélia Vaucher
4	20h10	21h00	50 min	Réflexions et échanges autour des tables	Animateurs de table
5	21h00	21h30	30 min	Présentation des tables	Une personne par table
6	21h30	21h45	15 min	Synthèse et suite	Jérôme Boutillier

3. Sélection des mesures

Après la présentation du déroulement de la soirée, des objectifs et de la présentation du profil énergétique de la commune, les citoyens étaient répartis en trois tables (chacune menée par un animateur de table) et avaient 50 minutes pour réfléchir et sélectionner les mesures qui leur paraissaient les plus importantes pour leur commune.

Lors de la restitution des réflexions de chaque table, une personne venait présenter à l'ensemble du groupe les 3 ou 4 mesures sélectionnées parmi les mesures que la table avait proposées. Ces mesures étaient réparties par domaine (les six domaines proposés par Cité de l'énergie).

Les retours des tables ont été les suivants (ici présentés par domaine) :

Aménagement du territoire :

- Aucune mesure sélectionnée

Bâtiments communaux, installations :

- Améliorer l'isolation des bâtiments communaux et notamment du collège
- Mesures concernant l'éclairage public :
 - Remplacer l'éclairage public actuel par des luminaires LED
 - Diminuer l'intensité lumineuse, éteindre l'éclairage public ou ne garder qu'un luminaire allumé sur trois entre minuit et 5h du matin
 - Installer des interrupteurs crépusculaires
- Remplacer les luminaires à l'extérieur du Casino par des LED avec interrupteur crépusculaire



Approvisionnement énergétique :

- Proposition de création d'une déchetterie communale munie de panneaux solaires photovoltaïques
- Meilleure gestion de l'eau :
 - Encourager les toilettes sèches notamment dans les bâtiments publics
 - Optimiser l'utilisation de l'eau des sources communales (notamment pour toutes les fontaines de la commune, l'arrosage des jardins, etc.)
 - Récupérer l'eau de pluie afin de l'utiliser pour l'arrosage et les toilettes

Mobilité :

- Aucune mesure sélectionnée

Organisation interne :

- Création d'une caisse communale (communément appelé fonds communal pour le développement durable) dédiée à la promotion de nouvelles infrastructures, des économies d'énergie et de l'encouragement des énergies renouvelables¹

Communication :

- Communication et sensibilisation sur les économies d'énergie. Thématiques proposées :
 - L'optimisation énergétique
 - Les subventions liées à l'énergie
 - Les mesures simples à mettre en place dans les ménages, avec notamment les propositions suivantes : séchage des lessives à l'air libre (vs au sèche-linge), promotion des prises avec interrupteur afin d'éviter les stand-by

Les mesures listées ci-dessus sont les mesures qui sont, aux yeux des participants, les plus importantes à mettre en œuvre rapidement.

Ci-dessous sont listées les mesures qui ont été discutées autour des tables mais qui n'ont pas été sélectionnées lors de la restitution des tables :

- Pose de panneaux solaires sur le toit du Casino
- Promotion de la production d'énergie solaire thermique et photovoltaïque
- Sensibiliser la population aux économies d'énergie
- Informer les personnes qui souhaitent de l'aide
- Promotion du réseau de chaleur pour le futur
- Mesures concernant la gestion de l'eau (sensibilisation, toilettes, double circuit d'eau)
- Mesures concernant l'église :
 - N'utiliser l'église que durant l'été
 - N'utiliser que deux églises sur les huit églises de la paroisse

¹ Cette mesure pourrait être placée dans le domaine de l'approvisionnement énergétique



4. Suite de la démarche

Sur la base des mesures qui ont été proposées par les citoyens lors de la démarche participative ainsi que sur les mesures proposées par le Canton et distribuées aux participants et lors de la soirée, la Municipalité sélectionne les mesures qu'elle souhaite insérer dans le CECV. Il est vivement recommandé d'insérer une part majoritaire des mesures sélectionnées lors de la démarche participative au rapport.

Les objectifs énergétiques de la commune devront aussi être discutés par la Municipalité. Une proposition d'objectifs réalistes et compatibles aux mesures proposées lors de la démarche participative est faite par le bureau Solen2. Les objectifs sont aussi validés par la Municipalité.

Une fois le rapport du CECV finalisé et validé par la commune, le rapport est envoyé au canton pour être validé.